



## Assemblée Générale des personnels du CRNA Ouest du 4 mai 2010

### Motion 1

La nouvelle lecture que fait l'administration du décret de 85 est un abus de droit manifeste. Les personnels du CRNA Ouest, réunis en assemblée générale ce jour la jugent inacceptable et la condamnent avec la plus grande fermeté. Ils rappellent que le droit de grève est un droit constitutionnel qui ne doit pas être remis en cause à chaque mouvement social pour l'ensemble des personnels. Ils mandatent les organisations syndicales pour s'opposer par tous les moyens possibles à cette attaque contre le droit de grève dans l'ensemble de la DSNA.

Ils confirment leur soutien pour toute action nationale pouvant aller jusqu'au dépôt d'un préavis de grève national si l'administration cherchait à passer en force sur ce sujet.

Votée à l'unanimité